

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE
SCI/Section Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur la demande présentée par le Haras National du Pin concernant la requalification et l'extension des équipements sportifs au lieu-dit « Les Grands Champs » à GOUFFERN EN AUGÉ, portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale
- le permis de construire
- le permis d'aménager

Par arrêté préfectoral, une enquête publique unique sur le projet susvisé, est prescrite **du lundi 30 août 2021 à 10h00 au mercredi 29 septembre 2021 à 16h00**.

Le commissaire enquêteur est M. Dominique PACORY. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies de GOUFFERN EN AUGÉ et du PIN AU HARAS, à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement) et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité ,
- sur le site dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/2590>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne – Service de la Coordination Interministérielle – Section Environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès du Haras National du Pin et de la Direction Départementale des Territoires de l'Orne.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire d'enquêteur aux mairies de GOUFFERN EN AUGÉ et du PIN AU HARAS, lieux de permanence, selon le calendrier suivant :

GOUFFERN EN AUGÉ :

- Lundi 30 août 2021	10h00 à 12h00
- Jeudi 16 septembre 2021	14h00 à 16h00
- Mercredi 29 septembre 2021	14h00 à 16h00

LE PIN AU HARAS :

- Jeudi 16 septembre 2021	10h00 à 12h00
- Mercredi 29 septembre 2021	9h00 à 11h00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de GOUFFERN EN AUGÉ, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 61310 GOUFFERN EN AUGÉ ;
- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête déposé en mairies de GOUFFERN EN AUGÉ et du PIN AU HARAS, et mis à la disposition du public aux horaires d'ouverture ;
- soit en le déposant sur le registre numérique du site dédié, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/2590>
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse e-mail dédiée suivante : enquete-publique-2590@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2590>

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie de GOUFFERN EN AUGÉ.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GOUFFERN EN AUGÉ et du PIN AU HARAS ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne délivrera :

- un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus,
- un permis de construire et un permis d'aménager assortis du respect de prescriptions ou un arrêté de refus